



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur les compteurs d'eau.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité de Chertsey désire prendre des mesures efficaces pour assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau. À cette fin, la municipalité souhaite promouvoir une utilisation économique et rationnelle de l'eau potable, par l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et dans les multilogements (4 logements et plus).

DONNÉ À CHERTSEY ce 19^e jour du mois de novembre 2019.


Monique Picard
Directrice par intérim du Service du greffe